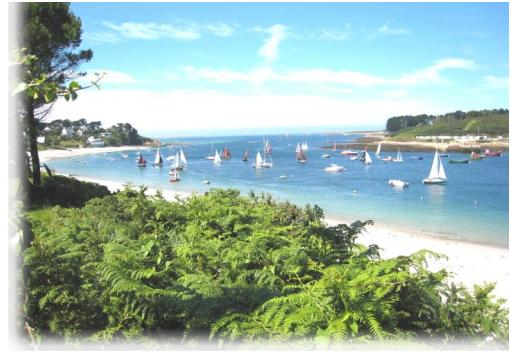


Le Kannadig

Bulletin d'Information Municipal - n°8

20 février - 20 a viz C'hwevrer 2026



A vos agendas !

ALOES

L'assemblée générale de l'association ALOÈS se déroulera le **mardi 3 mars 2026 à 15h30** dans la salle de l'aide aux devoirs.

Rapport moral et financier - Élection du bureau - Questions diverses.

Contact : aloes29stpabu@gmail.com



Vendredi 6 mars 2026 Marche Nocturne des Lavoirs

par l'association
PATRIMOINE et ENVIRONNEMENT de ST PABU

Départ 19h30
Maison des Abers

PRÉVOIR :

- lampe/frontale
- chaussures de marche
- tenue adaptée
- gilet réfléchissant

Les lavoirs 9km
de St Pabu

Participation de 5€
Crêpes et boissons chaudes

Réservations et renseignements auprès de
Jean-Michel - 06.43.89.27.31

Patrimoine &
Environnement
St Pabu

Réservations et renseignements auprès de Jean-Michel au 06.43.89.27.31.

Mairie 02 98 89 82 76

49 rue du Bourg 29830 Saint-Pabu

www.saint-pabu.bzh - mairie@saint-pabu.bzh

**Opération Ferraille
est de retour!**

**ECOLE
SAINT-MARTIN**

**SAMEDI 7
&
DIMANCHE 8
MARS 2026**

9h / 17h

RECYCLEURS BRETONS

**Parking de la Mairie
Saint-Pabu**

Douar Ha Mor

DOUAR HAR MOR

Les rendez-vous de février des mardis animés à l'Espace Roz Avel, à partir de 19h :

- **Mardi 24 février** : conversation en anglais
- Les mardis animés sont accessibles à tous les adhérents

MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Les horaires de la médiathèque :

- Lundi, jeudi : 16h30/18h
- Mercredi, samedi : 10h30/12h

La mairie est ouverte au public aux horaires suivants :

Lundi, mercredi : 8h30-12h et 13h30-17h. Mardi, jeudi : 8h30-12h. Vendredi : 8h30-12h et 13h30-16h30.

Nous vous informons

Arrêté municipal n°2026-07 du 13/02/2026

Réglementant la circulation et le stationnement rue de Penn ar Prat, entre les n°3 et 4

La circulation et le stationnement seront interdits rue de Penn ar Prat, entre les n°3 et 4, à compter du **lundi 23 février 2026** (durée estimée des travaux à 1 semaine) en raison de travaux d'abattage par démontage et d'évacuation d'un pin à réaliser.

Une déviation sera mise en place par les rues du Bourg, Keravel et Kuzulvad.

L'accès sera maintenu pour les riverains et les véhicules de secours.

Arrêté municipal n°2026-09 du 17/02/2026

Réglementant la circulation 29 pointe de Kervigorn

La circulation sera modifiée par un rétrécissement de la voie au niveau du 29, Pointe de Kervigorn à compter du **lundi 23 février 2026** (durée estimée à 5 jours) en raison d'un terrassement ENEDIS à réaliser 29 pointe de Kervigorn

Arrêté municipal n°2026-10 du 17/02/2026

Réglementant la circulation secteur Sant-Ibilio

La circulation sera réglementée par alternats après le rond-point de Sant-Ibilio en direction de Plouguin, à compter du **mardi 24 février 2026** (durée estimée à 2 journées), dans le cadre des travaux de curage des fossés.

Arrêté municipal n°2026-05 du 9/02/2026

Réglementant la circulation et le stationnement sur le territoire communal

La circulation et le stationnement seront réglementés au niveau des chantiers réalisés par Network Instal pour le compte de Mégalis Bretagne sur le territoire communal à compter du **lundi 9 février 2026** (durée estimée des travaux à 6 mois) en raison de travaux de déploiement de la fibre optique (tirage de câbles et raccordements).

De façon ponctuelle, une place de parking sur laquelle se trouve une chambre de tirage pourra être bloquée pendant 48 heures.

ÉLECTIONS
MUNICIPALES

15 et 22 mars
2026

Allons
Voter!

1er
tour

15 mars



2d
tour

22 mars

LE VOTE PAR PROCURATION

Vous n'êtes pas présent le jour du vote ? vous pouvez établir une procuration. Un électeur absent (mandant) peut désormais donner procuration à un électeur (mandataire) inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire doit cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place. **Le mandataire ne peut disposer que d'une procuration établie en France.**

Il existe trois façons d'établir une procuration : soit le classique formulaire papier, soit la procédure partiellement dématérialisée, soit enfin la procédure entièrement dématérialisée.

Pour la procédure papier, le plus simple est de télécharger le formulaire Cerfa n°14952*04, qui peut être rempli directement sur ordinateur. Il est obligatoire, en remplissant ce formulaire, de renseigner son numéro national d'électeur, ainsi que celui de son mandataire. Ce numéro se trouve sur la carte électorale ou peut être obtenu via le téléservice «[Interroger sa situation électorale](#)». Une fois rempli, ce formulaire doit être imprimé et déposé dans un commissariat ou une gendarmerie.

Les personnes ne disposant pas d'un ordinateur peuvent se faire remettre un formulaire (n°12668*03) dans un commissariat ou une gendarmerie. Il faudra alors le remplir sur place et produire une pièce d'identité.

Deuxième option : la téléprocédure « MaProcuration », accessible à tous les électeurs inscrits sur une liste électorale. Il suffit de se connecter au site www.maprocuration.gouv.fr et de remplir le formulaire en ligne. Une fois le formulaire validé en ligne, un code à 6 chiffres et lettres est envoyé au mandant. Il faut alors se rendre dans un commissariat ou gendarmerie pour justifier de son identité, muni de ce code. Une fois l'identité du mandant validée, la demande de procuration sera automatiquement enregistrée dans le répertoire électoral unique et envoyée à la mairie concernée.

Enfin, il est désormais possible de faire établir la procuration de façon entièrement dématérialisée, c'est-à-dire sans avoir à se rendre dans un commissariat ou une gendarmerie. Mais cette possibilité n'est ouverte qu'aux personnes disposant d'une carte d'identité au format «carte de crédit» (CNIE), titulaires d'une identité numérique certifiée dans une mairie habilitée.

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE
www.defense.gouv.fr/jdc

RECENSEMENT CITOYEN : tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans, doivent obligatoirement se faire recenser, à la mairie de leur domicile, dans les 3 mois suivant la date anniversaire de leurs 16 ans.

Se munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille des parents.

Une attestation de recensement (à conserver précieusement) leur sera délivrée et permettra l'inscription à certains examens et concours (BAC, permis de conduire...).

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique (ou frelon à pattes jaunes) est une espèce invasive destructrice pour la biodiversité locale. Dans le cadre d'un plan de lutte nationale, la Commune de Saint-Pabu et la Communauté de communes du Pays des Abers se sont organisées pour contenir la propagation de cette espèce.

Cette lutte s'appuie sur deux piliers : un réseau de référents communaux permettant de surveiller et identifier les nids de frelons à pattes jaunes et un prestataire, spécialiste de la destruction des nids de frelons.

La commune recherche actuellement un second référent, bénévole, en appui de l'agent communal en charge de ce suivi.

Les missions du référent communal :

- Identifier et localiser sur la commune les nids de frelons à pattes jaunes en cas de signalement par les habitants ;
- Transmettre les informations en mairie pour intervention d'une entreprise spécialisée en cas de confirmation d'un nid de frelons à pattes jaunes
- Détruire les nids primaires en tout début de saison.



Si vous souhaitez participer activement à la sauvegarde de notre biodiversité, rejoignez le réseau des référents frelons en vous signalant, avant le 2 mars 2026 auprès de la mairie au 02.98.89.82.76 / mairie@saint-pabu.bzh

Une formation aura lieu avec la CCPA au printemps pour acquérir les bons gestes et une connaissance de cette espèce.

MAISON DES ABERS - Ti an Aberioù

Sorties nature : observation oiseaux, construction nichoirs et mangeoires, pêche à pied, balade commentée de l'Aber-Benoît, observation plancton, création de cyanotype, dessin nature...

Sans oublier la découverte du littoral et de l'aber avec nos sacs à dos (jeux de piste nature).

Programme complet sur www.maisondesabers.fr / 02.98.89.75.03



Besoin d'un emploi ou d'un job saisonnier ? Venez rencontrer les employeurs qui recrutent près de chez vous !

LA MATINÉE DE L'EMPLOI DU PAYS DES ABERS

SAMEDI 14 MARS 2026 | De 9h à 12h | SALLE DE LA FORGE PLOUVIEN

ENTRÉE LIBRE, VENEZ AVEC VOTRE CV !

40 entreprises présentes de tous secteurs

DES CONSEILS PRATIQUES POUR VOS PREMIERS PAS DANS L'EMPLOI

10H ET 11H Public : 16 - 26 ans

La Mission locale c'est quoi ? Un job, quand on est mineur

Plus d'informations sur notre site internet : <https://www.paysdesabers.bzh/> ou France Services Emploi au 02 30 06 00 36.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

Des ateliers cuisine pour les vacances. Le Pays des Abers propose des ateliers cuisine gratuits, pour apprendre à cuisiner malin et réduire le gaspillage. Nombre de places limité, inscription gratuite et obligatoire : preventiondechets@pays-des-abers.fr.

Jardin, compost, cuisine : adoptez les bons réflexes !

Ateliers cuisine

24 FÉVRIER Lactofermentation et pickles 18H30 - 20H30 | KERSAINT-PLABENNEC

25 FÉVRIER Sirops et sodas 10H30 - 12H | KERSAINT-PLABENNEC

26 FÉVRIER Kéfir et kombucha 18H30 - 20H30 | PLOUGUIN



Plus d'informations sur les ateliers, rendez-vous sur l'agenda : <https://www.paysdesabers.bzh/agenda/>

Zone de don au jardin à Plouvien. La commune de Plouvien accueille une zone de don gratuite et conviviale autour du jardinage le **samedi 7 mars de 10h à 12h30** dans son jardin partagé, rue Brizeux.

Vous êtes invités à venir donner ou récupérer des plants, graines, magazines, pots et autres accessoires utiles pour préparer le printemps !

Deux stands gratuits sont également proposés : un stand de réparation d'outils de jardin et un atelier de création de suspension pour plantes.

Gratuit et ouvert à toutes et tous !

Vente de composteurs. À partir de 2026, les ventes de composteurs évoluent pour plus de simplicité et de régularité. Désormais, elles auront lieu **chaque 1^{er} mercredi du mois** au centre technique communautaire de Bourg-Blanc, de 16h30 à 18h.

Prochains rdv : mercredi 4 mars, mercredi 1^{er} avril, mercredi 6 mai, mercredi 3 juin.

CONFERENCE SUR LES LANGUES REGIONALES

Samedi 28 février à Plouguin

Après un long travail de recherche, la plouguinoise Rozenn Milin, historienne et sociologue, a publié deux livres : "Langues régionales, idées fausses et vraies questions" et "La honte et le châtiment" sur l'interdiction des langues régionales à l'école, et leur recul en France et ailleurs dans le monde. **Elle animera une conférence en français**, en recensant toutes les idées fausses qui circulent sur ces langues et qui leur font beaucoup de tort. Elle donnera des réponses sérieuses avec des arguments scientifiques et constructifs sur leur histoire, leur valeur et leur utilité. L'association Brezhoneg e Bro an Aberioù organise cette rencontre ouverte à tout public **samedi 28 février à 15h, salle polyvalente de Plouguin**. Degemer mat d'an holl !

A noter !

APE ECOLE DE L'ABER BENOIT

Vous avez l'habitude de prendre vos produits laitiers à la Ferme Gwel ar Mor de Saint-Pabu ? Cette année, l'APE a choisi de vous proposer à la vente des paniers laitiers de notre fournisseur local au prix de 14€.

Le panier laitier est composé de : 1 assortiment de 6 yaourts pots en verre (2 natures et 4 aux fruits), 4 fromages blancs natures, 2 « Pabu » (2x250ml), 1 « Moutik » (beurre 80gr), 1 mini savon.

Option raclette (possibilité de commander à part du panier – attention STOCKS LIMITÉS) environ 200gr = 5€, environ 300gr = 8,5€, environ 500gr = 12€

Vous pouvez commander jusqu'au lundi 23 février. La livraison se fera le jeudi 5 mars à la sortie de l'école à partir de 16h30 ainsi qu'une permanence à Roz Avel de 18h à 18h30.

Les bénéfices de cette action serviront aux projets pédagogiques des différentes classes de l'école. Merci d'avance pour votre soutien !

Pensez à rapporter vos pots en verre au point de collecte à la ferme (lieu-dit Kermerien-Bras) ou sur les marchés, ils sont réutilisés !

NOM ET PRÉNOM :

TÉLÉPHONE :(obligatoire)

	Nombre de Paniers	TOTAL
Panier Laitier	14€ x	=.....€
Option raclette (200gr)	5€	<input type="checkbox"/>
Option raclette (300gr)	8,5 €	<input type="checkbox"/>
Option raclette (500gr)	12€	<input type="checkbox"/>
TOTAL€	

L'APE vous remercie de mettre ce bulletin dans une enveloppe accompagné du règlement par chèque à l'ordre de *APE Aber Benoît* ou en espèces et à glisser dans la boîte aux lettres de l'APE (celle de gauche).

OFFICE DE TOURISME DU PAYS DES ABERS

Nouveaux horaires des offices de tourisme du pays des abers jusqu'au 5 avril :

Plouguerneau : lundi, mardi, vendredi, samedi 9h30 -12h et 14h-17h30. Jeudi 9h-12h. Fermé le mercredi et le jeudi après-midi.

Aber Wrac'h-Landéda : vendredi 13h30-17h30/ samedi 9h30-12h et 14h-17h30

Lannilis : lundi fermé, mardi, jeudi et vendredi 9h30-12h, mercredi 9h30-12h et 14h-17h30.

Agenda complet des animations et festivités pour l'hiver : <https://www.abers-tourisme.com/lagenda/agenda/>



ENSEMBLES PAROISSIAUX

Noroit Loc Majan Saint-Renan

Horaires des messes :

Samedi 21 février à 18h : messes à Saint-Pabu et à Lanrivoaré.

Dimanche 22 février à 9h30 : messes à Ploudalmézeau et à Lampaul-Plouarzel. **A 11h** : messes à Saint-Renan, Landunvez, Le Conquet.



ECOLE SAINT-MARTIN Vous êtes intéressés par une location pour vos événements ? L'école Saint-Martin vous propose une salle pouvant accueillir 60 personnes. Pour toutes informations complémentaires/réservations, vous pouvez contacter Delphine au 06.41.55.47.58.

LOCALISATION DES DÉFIBRILLATEURS

7 défibrillateurs sont installés aux endroits suivants :

- Longère du presbytère au Bourg
- Espace Roz Avel, rue de Roz Avel
- Pôle nautique du Stellac'h
- Salle Ganaoc, rue de Benniget
- Place Tevenn ar Reut
- Complexe sportif, rue du Stade
- Maison des Abers, rue de Tariec



Le camping de l'Aber Benoît a également un défibrillateur.

Correspondants de presse

Ouest France : Maud LE CHAPELAIN

06.25.45.75.00 localier.maud@gmail.com

Le Télégramme : Véronique FOLL

07.61.38.73.97 verofoll0301@gmail.com

Pharmacie de garde

Informations actualisées en appelant le 3237

Les petites annonces

LE THALASSA – BAR – TABAC - RESTAURANT - FDJ - PMU. Notre établissement est fermé jusqu'au 1^{er} mars 2026 inclus. La réouverture se fera à partir du lundi 2 mars 2026 aux horaires habituels.

LE PROXI. Retrouvez nos produits locaux : saumon fumé d'Iroise Pêche, bourriches d'huîtres de l'Aber Benoît, crêpes Ty Gwiniz, viande de porc d'Enez Rouz de Trouzilit, viande de poulet et de lapin riche en oméga 3 de la ferme des 3L de Ploudalmézeau, œufs frais riches en oméga 3 de la ferme des 3L tous les vendredis de 11h à 12h. Service de livraison gratuit sur Saint-Pabu. Nos horaires du lundi au samedi de 8h à 12h30 et de 16h à 19h30, le dimanche de 8h à 13h. Tél : 09.67.39.95.22

L'INFO DU COYOTE. Bonjour à tous ! Voici le programme de la semaine au Coyote. Menu « Petit Bouillon » : 13,90 €, repas complet tous les midis, du jeudi au dimanche inclus. Plats à emporter : 8,90€. Événement spécial samedi soir. Kig ha Farz traditionnel accompagné d'une animation musicale. Renseignements : 02 29 02 70 84